

CONSEIL MUNICIPAL du 2 AOÛT 2021

Compte-rendu

Présents : Pierre DUPERCHY, Brigitte ALLARD, Marie-Françoise EXCOFFON, Régis MONTFALCON, Virginie DUPORT, Sophie PELLICIER, Chantal CHAPPELET, Nunzia MAURIZI, Patrick ROUCH.

Absents : Patrick ROULAND (procuration à Pierre DUPERCHY), William VANNEUVILLE (procuration à Chantal CHAPPELET) Etienne LALLEMENT (procuration à Marie-Françoise EXCOFFON) Catherine CAUTERMAN, Lucile FLUTTAZ, Emilie RAGNI (procuration à Brigitte ALLARD)

Compte rendu-de la séance du 9 juillet 2021 : le Conseil approuve à l'unanimité ce document.

Approbation du règlement de la cantine et de la garderie périscolaire :

Le Conseil municipal a approuvé ce règlement qui régit le fonctionnement du service de restauration et de garderie périscolaire.

Les modifications sont les suivantes :

Article 5-1 restauration scolaire :

Cet article intègre les **nouveaux tarifs des repas** votés lors de la séance du 9 juillet 2021.

Concernant les réservations des repas, elles doivent être validés au plus tard le mercredi minuit pour la semaine suivante.

Après en avoir débattu, **le conseil décide que « les commandes passées hors délais (après le mercredi minuit) seront facturées 10 € le repas ».**

Sur proposition de Mme Virginie DUPORT, il est également précisé **« qu'en cas d'annulation pour raisons médicales, sur présentation d'un justificatif, les repas ne seront pas facturés. (Les parents devront prévenir au plus tôt la Mairie) »**

Article 7 : charte de bonne conduite :

Cette charte indique les règles de vie à respecter durant les temps périscolaires. **Les enfants perturbateurs recevront 1 avertissement, si ce comportement se répète une exclusion pourra être prononcée.**

Article 8 : protocole d'accueil -prise de médicaments :

Si la mise en place d'un PAI nécessite la fourniture par la famille d'un panier repas dans les conditions d'hygiène prévues à cet effet, un tarif « accueil pause méridienne » est proposé à **2.00 €** (au lieu de 1.90 € auparavant).

Glissements de terrain « le Taillieu » : Etude de stabilisation et Demande de subvention auprès du fonds risques et érosions

Suite aux fortes précipitations, d'importants mouvements de terrain sont survenus dans la nuit du 15 au 16 juillet 2021, sur un terrain privé au lieudit le Taillieu. Ce secteur avait déjà subi le même type de désordre en 1991 sur une surface plus restreinte.

La rapidité des déplacements constatés ont conduit à l'évacuation sécuritaire des deux habitations les plus proches (arrêté municipal du 16/07). Un rapport d'accident naturel a été établi par l'ONF « Restauration des Terrains en Montagne ». Un bureau d'étude en géotechnique, SAGE Ingénierie, a été contacté en vue d'une étude géotechnique pour identifier la profondeur du glissement et des venues d'eau et définir et dimensionner les travaux de drainage et de remodelage de la zone en glissement. Coût de cette étude 8 298€ TTC

Il conviendra également de procéder à un levé topographique de la zone de glissement afin de faciliter les travaux de stabilisation. L'estimatif d'ISAGEO s'élève à 1 188€ TTC

Compte tenu de l'urgence de la situation,

Le Conseil se prononce pour le lancement de ces études dans les meilleurs délais possibles.

Il donne tout pouvoir à Mr Le Maire afin qu'il dépose une demande de subvention auprès du Département -Direction de l'environnement - FONDS RISQUES ET EROSIONS.

SUBVENTION Cie les petits détournements

La compagnie des petits détournements (Association Le Clou) a présenté sur notre commune courant juillet 3 spectacles « cirque ». Ces animations de qualité ont été très appréciées.

Pour encourager cette association le Conseil décide de lui allouer une subvention de 300 € cette somme sera inscrite au compte 6574 de l'exercice 2021.

Le Maire,

Pierre DUPERCHY



La secrétaire de séance,

Brigitte ALLARD

